SES · PREMIÈRE / COURS

Comment les entreprises sont-elles organisées et gouvernées ?

Astrolab Cours · astrolabcours.fr

01 Le problème

Une boulangerie de quartier et un constructeur automobile mondial sont tous deux des entreprises. L'une compte trois personnes, l'autre des centaines de milliers. Dans la boulangerie, la patronne décide de tout. Dans le grand groupe, qui décide vraiment : les actionnaires, le directeur général, le conseil d'administration ? Et quelle place pour les salariés ?

01 Ce que tu vas comprendre

Ce chapitre présente la diversité des entreprises, le rôle de l'entrepreneur, la façon dont le travail y est organisé, puis la question du pouvoir : qui gouverne l'entreprise, et au profit de qui.

01 L'idée : le navire

Une entreprise est un **navire**. Les armateurs (les actionnaires) l'ont financé et en sont propriétaires. Le capitaine (le dirigeant) le commande. L'équipage (les salariés) le fait avancer. Les clients, les fournisseurs, les habitants des ports sont concernés par sa route. Chacun a son idée de la destination, et il faut bien décider qui tient la barre.

01 Les mots du sujet

- **Entreprise** : organisation qui produit des biens ou des services marchands.
- **Entrepreneur** : celui qui prend le risque de créer ou de développer une activité.
- **Gouvernance** : ensemble des règles qui organisent le pouvoir de décision et le contrôle dans l'entreprise.
- **Actionnaire** : propriétaire d'une part du capital d'une société.
- **Parties prenantes** : tous ceux qui sont concernés par l'activité de l'entreprise (salariés, clients, fournisseurs, collectivités).

1. Des entreprises très diverses

On classe les entreprises par **taille** : microentreprises (moins de 10 salariés), petites et moyennes entreprises (PME, moins de 250), entreprises de taille intermédiaire (ETI), grandes entreprises. En France, l'immense majorité des entreprises sont des microentreprises, mais les grandes entreprises et les ETI emploient une grande part des salariés.

© Astrolab Cours · astrolabcours.fr/ses/premiere/entreprise-organisation-gouvernance/ · Tous droits réservés : usage personnel uniquement, republication et usage commercial interdits

On les classe aussi par **statut juridique** (entreprise individuelle, société) et par **secteur** (agriculture, industrie, services). Il existe enfin des entreprises de l'**économie sociale et solidaire** (coopératives, mutuelles), où le pouvoir n'est pas proportionnel au capital : une personne, une voix.

2. L'entrepreneur et l'innovation

Pour **Joseph Schumpeter** (1883-1950), l'entrepreneur est d'abord un **innovateur**. Il introduit un nouveau produit, une nouvelle méthode de production, ouvre un nouveau marché, trouve une nouvelle source de matières premières ou une nouvelle organisation. L'innovation lui donne un avantage temporaire, et donc un profit, jusqu'à ce que d'autres l'imitent. Les innovations détruisent les activités anciennes et en créent de nouvelles : c'est la **destruction créatrice**.

3. Organiser le travail

- **La hiérarchie** : des niveaux de responsabilité, des ordres qui descendent, des comptes rendus qui remontent.
- **La division du travail** : chaque salarié se spécialise. Elle augmente la productivité, mais peut rendre le travail répétitif.
- **La coordination** : il faut faire coopérer des services différents (production, vente, comptabilité). Les entreprises combinent règles écrites, objectifs chiffrés, outils numériques et relations informelles.

Le pouvoir dans l'entreprise n'est jamais seulement formel. Des salariés qui maîtrisent une compétence rare ou une information clé disposent d'une **marge de manœuvre**, même sans titre hiérarchique.

4. Qui gouverne l'entreprise ?

Dans une société par actions, les actionnaires élisent un **conseil d'administration**, qui nomme et contrôle le **dirigeant**. Le dirigeant gère au quotidien.

- **Le problème d'agence** : les actionnaires (le principal) confient l'entreprise à un dirigeant (l'agent) qui en sait plus qu'eux et peut poursuivre ses propres objectifs (prestige, taille de l'entreprise, rémunération). On aligne ses intérêts en indexant une partie de sa rémunération sur la valeur de l'action.
- **La vision actionnariale** : l'entreprise doit d'abord créer de la valeur pour ses actionnaires.
- **La vision partenariale** : l'entreprise doit tenir compte de toutes ses parties prenantes.

Les **salariés** ne possèdent pas l'entreprise, mais ils ont des droits : ils élisent des représentants au **comité social et économique** (CSE), les **syndicats** négocient les salaires et les conditions de travail, et dans les grandes entreprises des administrateurs salariés siègent au conseil. En France, la **loi PACTE** de 2019 précise que la société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux, et permet aux entreprises de se doter d'une **raison d'être** ou de devenir **société à mission**.

Exemple guidé

Un grand groupe annonce la fermeture d'une usine rentable mais moins rentable que les autres. L'action monte en bourse le lendemain.

1. **Les actionnaires** : la fermeture augmente la rentabilité moyenne, donc les profits futurs. L'action monte.

© Astrolab Cours · astrolabcours.fr/ses/premiere/entreprise-organisation-gouvernance/ · Tous droits réservés : usage personnel uniquement, republication et usage commercial interdits

2. **Le dirigeant** : si une partie de sa rémunération dépend du cours de l'action, il y gagne aussi.
3. **Les salariés de l'usine** perdent leur emploi ; les syndicats contestent la décision.
4. **La commune** perd des recettes fiscales, les commerces voisins des clients.
5. **Conclusion** : une même décision est jugée bonne selon la vision actionnariale et contestable selon la vision partenariale. La gouvernance détermine quels intérêts pèsent le plus.

Les pièges

- Confondre propriétaire (actionnaire) et dirigeant.
- Croire que toutes les entreprises sont des grandes sociétés cotées.
- Réduire l'entrepreneur au patron : chez Schumpeter, c'est un innovateur.
- Penser que les salariés n'ont aucun pouvoir dans l'entreprise.

© Astrolab Cours · astrolabcours.fr/ses/premiere/entreprise-organisation-gouvernance/ · Tous droits réservés : usage personnel uniquement, republication et usage commercial interdits